

REPUBLIQUE ALGERIENNE DEMOCRATIQUE ET POPULAIRE

WILAYA DE MOSTAGANEM

CONSERVATION DES FORETS

NUMERO D'IDENTIFICATION FISCALE : 099527019001134

AVIS D'ATTRIBUTION PROVISOIRE DE MARCHE

En application des dispositions de l'article 82 du décret présidentiel n° 15-247 du 16/09/2015 portant réglementation des marchés public et des délégations de service public et l'article 56 de la loi 23-12 du 05/08/2023 fixant les règles relatives aux marchés publics, la Conservation des Forêts de la Wilaya de Mostaganem informe l'ensemble des soumissionnaires concernés par l'avis d'appel d'offres national ouvert avec exigence de capacités minimales N° 02/26 du 14/03/2026 relatif à **la réalisation de gabionnage** sur 7800 M³ . apparu dans les quotidiennes journaux nationales EL MOUDJAHID "et " EL JAZAER " et en date du 14/03/2026 et le 15/03/2026

Qu'après Analyse et évaluation des offres, les lots suivants sont attribués provisoirement aux entreprises suivantes :

Action	N° Lot	Consistance Physique en M ³	Communes	Entreprise Retenue	Numéro d'identification fiscale	Note Technique	Montant de l'offre (DA)	Délai de Réalisation
Gabionnage	1	3000	Ain sidi cherif – ain nouissy	ETB- TCE -ETP abbad ahmed WILAYA DE MOSTAGANEM	15327170067911200000	77	16.065.000,00	4 mois
	2	3000	Ben abd malek ramdane – ouled maalah	Entreprise regionale de genie rurale DAHRA ORAN	09983101025349627002	71.66	19.278.000,00	6 mois
	3	1000	Saf Saf.	ETPHB FORETS MELZI MOHAMED WILAYA DE TIPAZA	17742230059416504201	70.50	5.890.500,00	4 mois
	4	800	Sidi belattar	Lot infrectueux (pour les micro- entreprise)				

Les soumissionnaires qui désirent prendre connaissance des résultats détaillés de l'évaluation de leurs offres techniques et financières sont invités de se rapprocher auprès de la conservation des forêts au plus tard trois (03) jours à compter du premier jour de la publication de l'avis d'attribution provisoire.

Les soumissionnaires qui contestent le choix opéré par le service contractant peuvent introduire un recours dans les dix (10) jours à compter de la 1ère parution de l'avis d'attribution provisoire du marché, auprès de la commission des marchés publics de la Wilaya (Secrétariat Général de la Wilaya).

Si le dixième jour coïncide avec un jour férié ou un jour de repos légal, la date limite pour introduire un recours est prorogée au jour ouvrable suivant.

LE CONSERVATEUR DES FORETS